

Module	Contenu
Introduction	<p>Version 2020.4.0</p> <p>Téléchargez la dernière édition de la suite ProFile, la version 2020.4.0.</p> <p>Points saillants concernant les déclarations T1/TP-1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmission par la TED homologuée pour les déclarations T1 pour administrations multiples • TP80Meals – Feuille de travail destinée aux frais de repas et de représentation déductibles pour le formulaire TP80 (Nouveau!) <p>Points saillants concernant les feuillets T3/TP-646 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mises à jour des taux de 2021 <p>Points saillants concernant les feuillets FX/Q :</p> <ul style="list-style-type: none"> • T1134(21) et T1134Supp(21) – version 2021 du formulaire T1134 pour les années d'imposition ultérieures à 2020 (Nouveau!) • Mises à jour des taux de 2021 : <p>Principales améliorations apportées au système :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorations apportées à la signature électronique • Améliorations apportées à la sauvegarde dans le nuage <p>À propos de ProFile</p> <p>Pour mettre à jour ProFile, sélectionnez Vérifier pour des mises à jour à partir du menu déroulant En ligne de la barre d'outils supérieure.</p> <p>Pour consulter la liste des problèmes rectifiés dans la version courante et les versions récentes, voir Corrections apportées dans les versions récentes de ProFile.</p> <p>Pour toute question, envoyez un message à l'équipe de soutien de ProFile ou visitez la page www.profilefrançais.intuit.ca.</p>
T1/TP-1	<p>TP80Meals – Feuille de travail destinée aux frais de repas et de représentation déductibles pour le formulaire TP80 (Nouveau!)</p> <p>Cette nouvelle feuille de travail permet de calculer les frais de repas et de représentation déductibles à déclarer à la ligne 218 du formulaire TP80 – Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession.</p> <p>Déclarations de revenus pour administrations multiples</p> <p>Les déclarations de revenus pour administrations multiples sont maintenant homologuées pour la transmission par la TED pour l'année d'imposition 2020.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • T2203 • Tous les formulaires provinciaux relatifs aux administrations multiples
T3/TP-646	<p>Mises à jour des taux de 2021</p> <p>Les taux applicables à l'année d'imposition 2021 sont ceux publiés à compter de la date du lancement de la version.</p> <p>Tous les changements découlant d'annonces fédérales, provinciales et territoriales ultérieures seront intégrés à des mises à jour futures.</p>
FX/Q	<p>T1134(21) et T1134Supp(21) – Déclaration de renseignements sur les sociétés étrangères affiliées contrôlées et non contrôlées (Nouveau!)</p> <p>En raison de modifications législatives, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a introduit une nouvelle version 2021 du formulaire T1134 qui doit être utilisée pour les années d'imposition qui débutent en 2021 ou après.</p> <p>Dans le but de réduire la duplication de l'information, les membres d'un groupe de déclarants qui sont liés entre eux et dont l'année d'imposition se termine au cours de la même année peuvent désormais produire un seul formulaire T1134 (sommaire et suppléments) au nom du groupe.</p> <p>Une nouvelle question a été ajoutée sur le formulaire T1134 – Sommaire, T1134Supp(21) : « Le présent formulaire T1134 – Sommaire est-il rempli pour un seul déclarant ou pour un groupe de déclarants qui sont liés entre eux? »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si l'option « Un seul déclarant » est sélectionnée pour la déclaration, il faut passer directement au tableau B de la section 3. • Si l'option « Un groupe de déclarants qui sont liés entre eux » est sélectionnée pour la déclaration, le tableau A de la section 3 doit être rempli. <p>À titre de mesure supplémentaire visant à réduire la soumission de renseignements en double, le formulaire T1134 – Supplément, T1134Supp(21), comporte des menus déroulants permettant de sélectionner les noms et les numéros de compte. Grâce à cette méthode, il n'est pas nécessaire de saisir des renseignements déjà fournis sur le formulaire T1134 – Sommaire.</p> <p>La date limite de production du formulaire est au plus tard 10 mois après la fin de l'année d'imposition.</p> <p>Pour les années d'imposition qui commencent avant 2021, utilisez la version 2017 du formulaire T1134, soit les formulaires T1134(17) et T1134Supp(17).</p> <p>Mises à jour des taux de 2021</p> <p>Les taux applicables à l'année d'imposition 2021 sont ceux publiés à compter de la date du lancement de la version.</p> <p>Tous les changements découlant d'annonces fédérales, provinciales et territoriales ultérieures seront intégrés à des mises à jour futures.</p>

	<p>Mises à jour mineures</p> <ul style="list-style-type: none"> • GST189 • T5013S12 • TP518 • TP529 • TP614
<p>Systèmes</p>	<p>Améliorations apportées à la signature électronique dans ProFile</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les améliorations permettent aux utilisateurs de modifier les adresses courriel des destinataires lorsqu'ils demandent une signature électronique dans les modules T1 et T2. Note : Les utilisateurs doivent avoir une licence valide pour l'année d'imposition 2020 pour accéder à la fonction de signature électronique. <p>Améliorations apportées à la sauvegarde dans le nuage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les améliorations permettent de sauvegarder les fichiers T3 jusqu'à 2015. Note : Les utilisateurs doivent avoir une licence valide pour l'année d'imposition 2020 pour accéder aux sauvegardes des années précédentes.
<p>À venir!</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Planificateur de déclarations T1 et TP-1 pour 2021